CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

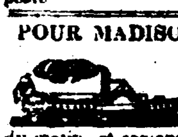

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (*jeudi.*)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ces voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road,* à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **ROSE IN BLOOM.** Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'armes, ou à

MEDELICE THOMAS,

13 sept no. 77, rue de la Levée.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pr[illegible]cs.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à *N.-York,* absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

GARE AUX CONTREFACTEURS.

Un certain remède préparé par une personne nommée *"Potter"* a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de *"Catholicon de Potter".*—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'écriture placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter,* au lieu *W. W. Potter,* que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier

DUCONGE & PEYCHAUD.

2 oct rue de Chartres, No. 89.

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, &c. situées rue des Magasins, encoignure de la rue Suzette. S'adresser à M. WALTON,

18 oct rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situés du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—3m

LE soussigné offre à vendre les articles ci après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback:*—600 barriques de vin des marques Bergasse, Légier, Ponhet et fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St. Georges; 50 barils vinaigre; 5 jarres saucissons; 150 caisses salaisons assorties; 8 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses absynthe de Neuchatel; 50 do. eau de fleurs d'orange; 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 balles bouchons. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans—Présent, l'hon. Chs. Maurian, juge—9 octobre 1832—*Gabriel Manent vs. ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu, ait lieu en pleine cour, samedi 10 *novembre prochain,* à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. *Par ordre de la Cour.*

12 oct—12 2ps. F. BUISSON, dép. gref.

A VENDRE.—884 pots en porcelaine dorés, une partie avec inscription en or, à l'usage des pharmaciens, s'adresser de suite chez

6 oct FORESTIER.

CREME DE TARTRE.—4 barils Crême de Tartre en cristaux, 3 do do en poudre; en débarquement du brick Lexington, de Marseille, à vendre par

F. H. PETITPAIN,

26 oct encoignure Chartres et Toulouse.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—153 balles de toile à draps grise, 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par

26 oct LINCOLN & GREEN.

100 BALLES Couvertures Françaises 3 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.
Café à 1 escalin la livre.
Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.
Sucre du pays à 10 livres }
do. do. 12 livres } à la piastre.
do. do. et 17 livres, }
Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quincaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD,

Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.
25 sept—10.

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, *manufacturée au Nord, à vendre par*

HARRISON, BROWN & CO.

1er. sept Rue, Royale, No. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, un superbe Cabriolet de Philadelphie, avec ses harnais plaqués en argent; les coussins sont couverts en drap bleu avec gallons en argent. En magasin: une quantité de Voitures, Barouches, Tilburis et de Cabriolets; le tout à vendre à des prix accommodants.

22 sept M. WALTON.

A VENDRE.

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Placquemines, à environ trente-trois milles de la N. Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis *5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en* est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une *sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une* bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendue. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

A VENDRE.

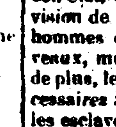

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets ou bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

VINS DE BORDEAUX.

LE soussigné offre à vendre une partie de vin en débarquement du navire Missouri de Bordeaux, consistant en :—
28 Barriques Vin rouge Montferrand,
12 do. do. Medoc, 1827,
20 demi barriques vin de Grave, 1828,
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Gruau Larose
12 do. de 24 demi do. } 1825.
11 caisses de 12 blles. } Vin rouge Chateau Lafitte 1825,
12 do. de 24 demi do. }
47 caisses de 12 blles. vin rouge St. Julien 1827.
47 do. do. do. do. Medoc 1827.

F. H PETITPAIN,

29 oct encoignure Toulouse et Chartres.

REÇU par la barque Adelaïde de Liverpool; 3000 pieds de chaînes à porteuse; 100 douzaine pioches crêbles à colets tous assorties No. 1 à 3; 150 do. pelles à douilles modèles assorties; 90 do. pioches façon de la Caroline; 1 boucaud de coutres à pieux et à bardeaux, 2 do. pioches de haras assorties; 20 tierçons de chaînes à mailles courtes assorties de 5-6 à [illegible]; 4000 paires crochets et pitons &c., assortis de 3 à 24 pouces; 100 paires crochoires en cuivre, avec et sans pieds; un assortiment d'anneaux, 1 do. de boîtes à sucre vernis secs, 1000 paniers chaînes de traits, assorties de 6½ à 8 pieds; 2 paniers de couvercles de chaudières en tolle, assorties; 100 barils cloux forgés fins, têtes de diamant et autres; 200 do. gros cloux forgés, à bordage de 3½ a 12 pouces.

F. PASCAL,

29 oct. rue de la Levé, No. 55.

20 BALLES toile de coton écrue 4 4, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston, à vendre par

23 oct LINCOLN & GREEN.

DEMANDE

ON demande deux ouvriers carossiers: s'adresser chez Mr. Wm. H. Leland, encoignure des rues Magasin et Girod. 25 oct

BIERRE BLANCHE ET PORTER—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

9 oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sept ☞

WM. FADEUILHE & CO., rue de la Douane, Nos. 11 et 13, viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, des papiers et bordures en grande variétés, et couleurs très-riches, parmi lesquels plusieurs sujets de tapisserie, tels que des sites de la Grèce, &c. Les personnes qui auraient besoin de ces articles sont priées de venir en juger par elles-mêmes.

M. Fadeuilhe, est en ce moment au Nord, arrivera sous peu avec un nouvel assortiment de ces tentures, de franges et étoffes de toutes qualités, ainsi que des ornements dorés pour rideaux de croisées &c.

Le tout sera vendu en gros et en détail, à juste prix. 2 octobre.

ELIXIR DE MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE PAROISSE POUR LA PAROISSE ET VILLE DE LA NLLE. ORLEANS.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 octobre 1832—*Wm. Riles Knight contre ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire, le lundi 3 décembre prochain, pour là et alors délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire—et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes.

31 oct.—11 2ps. F. BUISSON, Greffier.

LES soussignés ont reçu par le John Linton, les articles suivants: Camomille, graines de lin, do. anis, radiane, quassia, amava, rhubarbe, Ipecacuana, jus de reglisse, huile d'absinthe, do. menthe poivrée, papier à cautère, Lee's Bilious pills, cardamome mineur, salicine, acétate de mercure, encre de la Tête noire de Paris, en petits flacons, et un assortiment de préparés chimiques complets, et de 1ere. qualité.

F. ORIOL & CO.

Encoignure des rues Dumaine et Condé. 28 sept.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre, les articles suivants, en débarquement du brick Orleans, de Bordeaux.

150 barriques vin rouge de St-Julien, St.-Estephe, 60 demi barriques dito, de St.-Julien et Pauillac médoc; 350 tierçons vin blanc, de Sauterne, Graves et autres; 2000 caisses vins rouges et blancs, par bouteilles et demi-bouteilles, assortis dans toutes les qualités; 50 tierçons vinaigre blanc 1re. qualité; 10 demi pipes eau-de-vie de Cognac: 24 barils par 18 gallons, vieille eau-de-vie, Cognac campagne; 100 damejeannes vinaigre blanc; 53 dito futailles, dre. récolte; 43 caisses par 12 flacons cérises à l'eau-de-vie; 100 dito dito fruits assortis dito; 200 paniers anisette surfine; 100 caisses liqueurs assorties 1re. qualité; 400 demi boîtes sardines à l'huile; bouchons longs fins pour bouteilles et demi-bouteilles; mastic pour cacheter les bouteilles, &c. &c.

Par l'Olympia du Hâvre. Vin de Champagne d'Aï, année 1825; dito de Bourgogne Mousseau 1825 par bouteilles et demi bouteilles.

En magasin d'importation antérieure 150 barriques vieux vins rouges, de St Stephe, Chateaux Latour, Margaux, Lafitte et St. Brion; 300 boîtes de Sardines à l'huile de Colin; 200 seringues à soi-même; serrures françaises, 3, 6, et 7 pouces; 20 caisses marasqui no 1re. qualité; 300 caisses liqueurs fines; 1000 caisses vins rouges et blancs; &c. &c. 31 oct.

REÇU par le navire Nashville et autres bâtimens arrivés du nord. 28 barils huile de lin hollandaise; 36 cheminées à la Franklin, à 9 plaques, de différentes grandeurs; quelques barils de résine clarifiée; 3 boucauds de poile à plâtrer; 10 boites de tamis en fil d'archal et fil de fer, numéros et grandeurs assortis.

F. PASCAL.

19 oct rue de la Levée, No. 55.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir, Le Négrier, aventures de mer par Edouard Corbière, Madelaine, par Paul de Kock, 4 vol., Scène de la vie privée, par M. de Balzac, 4 volumes, Les cent contes drolatiques, do. 1 vol. Indiana, par G. Sand, auteur du Rose et Blanche. E. JOHNS & Co.

18 oct rue de Chartres, No. 113.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre à leur établissement au bassin Carondelet, bois de charpente, do. de pin pour bateaux à vapeur, do. de chauffage, charbon, sable, coquilles, brai, gaudron, chaux, &c.

18 oct C. GUESNARD & ALPUENTE.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la goëlette Pomone, sont priées de faire connaître le montant de leur réclamations sous le plus bref délai.

C. GUESNARD & ALPUENTE.

18 oct au bassin Carondelet.

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE. *DE LA CRUE DE 1832.*

Maintenant en débarquement,
ET A VENDRE PAR
WM. SMITH,
Magasin Américain de Graines de Jardinage,
NO. 55, RUE ROYALE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Betteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Persil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, longs et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifis,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités,	Zélande,
Squashes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds,

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

REMEDE EFFICACE POUR LA VUE.

M. JN. RAPALO, voulant faire connaître au public les différentes nouvelles cures que son remède a opérées, publie les certificats suivants. Les personnes qui pourraient avoir besoin de son remède, pourront le voir chez lui, rue St. Pierre, No. 64, entre Royale et Chartres.

Nlle.-Orléans, 30 *juin* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a traité chez moi une esclave appartenant à M. G. N. Allard, laquelle avait la vue tellement affectée, qu'elle ne pouvait se conduire qu'avec beaucoup de difficulté, sa vue depuis le traitement est assez bien rétablie pour avoir mis cette esclave en état de reprendre ses anciennes occupations, et de rendre les services que sa cécité lui avait fait cesser.

PAULIN J. FLEITAS.

M. Jn. Rapalo.

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil; votre ordonnance et vos avis ont très bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans), à en quinze jours elle a parfaitement récouvré la vue. Vous avez, monsieur, la liberté de faire connaître au public toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, &c.

ALFRED M'CARTY.

Je certifie que M. Rapalo a guéri, en trois jours, les yeux d'un de mes nègres, âgé de 34 ans, qui en était incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité. FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a guéri les yeux à un de mes nègres, âgé de 28 ans. Les yeux du dit nègre avaient été dangereusement affectés par suite de la petite vérole. W. W. McDONOGH.

Nous certifions que le sieur Rapalo a guéri les yeux de M. Chaillot, dans l'espace de six jours.

J. BERTEL.
FD. DURCY.

Nlle.-Orléans, 10 *février* 1832.

Je certifie que M. Jn. Rapalo m'a beaucoup soulagé la vue dans l'espace de 18 jours; maintenant je me porte assez bien, et je puis travailler.

JS. MORET.

N. B. Il offre ses remercimens aux personnes qui l'ont honoré de leur confiance.

Les personnes qui, par faiblesse de la vue, sont obligées de porter des lunettes, pourront, par le moyen de son remède, être à même dans peu de jours de traitemens, pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes. M. Rapalo peut fournir des preuves à cet égard. 15 sept—3m.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du soussigné a été enfoncée samedi soir, 27 du courant, par quelque personne, ou personnes, qui lui ont pris une montre patentée en argent, marquée audedans, *New York Eben Witney—No.* 509: il y avait attaché à cette montre, un ruban de sûreté en soie rouge, de plus: une paire de pentalon noire, et un portefeuille dans lequel se trouvait un billet tiré par le soussigné; à l'ordre de Mr. P. G. Bertrand de la somme de $165 et endossé par Mr. Charles Lesseps, lequel a été payé en banque depuis le 17 août *dernier;* un billet à l'ordre de Mr. Woolfolk, endossé par Messrs. Reynolds, Byrne & Co, de la somme de $100, et payé en banque le 13 *septembre* dernier; deux billets sur Mr. C. G. Meilleur, dont on ne se rappelle pas le montant; un billet sur Mr. J. E. Dayle, de $20 et divers autres papiers. Aussi, une paire de caleçons, et un gilet de soie dans la poche de quel [illegible] trouvaient apeu-près six piastres en monnaie, une clef en or, et un canif à trois lames. La somme ci-dessus sera payée à celui qui recouvrera ces objets et fera connaître le ou les voleurs, ou une récompense libérale sera donnée pour le recouvrement des objets ou des voleurs.

N. B. Le public est prévenu de pas trafiquer pour ces billets.

2 oct—☞ WILLIAM VANDEGRIFF.

124 BALLES sacs de plâtre et 100 quarts de barriques vin de Malaga sec et vin de Malère, ayant droit au drawback, reçus par le brick Leavitts de Baltimore, et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

Rue Royale, No. 117.

EN débarquement de la barque Adélaïde, venant de Liverpool, un assortiment complet de faïence fine bleue et violette, services de table complets, ainsi que de la faïence commune, convenable pour les marchands de la campagne: aussi, en magasin un grand assortiment de faïence et verrerie de tout genre, à des prix modérés, par V. AICARD,

28 oct. rue de la Levée, No. 36.

UN BON CABRIOLET à vendre, s'adresser rue St. Louis, No. 26. 19 oct.

VENTES PAR LE MARSHAL.

J. Mills vs. W. Carper.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le jeudi, 15 novembre, a 4 heures, au principal, une petite machine à vapeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,

13 oct Marshal.

L. Lankerto[illegible] vs. W. Bartlett.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, *j'exposerai en vente, le mercredi* 14 novembre, a 4 heures, au No. 35 rue Poydras, une quantité de boucauts pour mélasses; tierçons et barils, saisie dans l'affaire ci-dessus.

31 oct L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 10 novembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier et Union, divers articles de maison, tels que meubles, &c. Saisis dans la poursuite de Peuch, Bois & Hallain.

30 oct L. DAUNOY, marshal.

William Kerby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, vis-à-vis du bureau du Marshal, une montre d'argent patentée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

J. M'Mullen vs. J. Delaney, L. O'Neal vs. J. Delaney, J. Muny vs. J. Delaney.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente, à la Bourse, vendredi, 9 novembre prochain, à midi, 1200 yards de sable de batture, situées vis-à-vis l'habitation de M. Charles Caffin, à deux milles de la ville, saisis par privilége.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de Navigation de la N-Orléans vs. La goëlette Esperance, le capitaine et les propriétaires

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Esperance, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias,* à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numero trois, ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, ilet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [3 oct] L. DAUNOY, marshal.

CHOLERA-MORBUS.

NOUS extrayons du Journal de Médecine un Traitement très simple qui, dit ce journal, a parfaitement réussi, puisque, sur 230 cholériques tous ont été guéris, à l'exception de deux qui n'ont pas voulu se soumettre à la médication suivante:

Aussitôt qu'une personne est attaquée du choléra, on la fait mettre de suite dans un lit chaud, garni de couvertures chaudes; on fait chauffer la préparation qui doit être employée comme liniment, et on en frotte *fortement, et sans interruption,* les mains et les pieds du malade; pendant cette opération on lui fait prendre un verre d'une forte infusion de camomille et de coquelicot; au bout de quinze minutes, on observe que le malade entre en transpiration, on le laisse ainsi couvert pendant deux ou trois heures sans lui permettre de s'endormir, au bout de cette espace de temps, on lui enlève le superflu des couvertures; le malade alors se livre au sommeil qui dure quelquefois de 6 à 8 heures ce sommeil est ordinairement accompagné d'une transpiration légère; lorsque le malade se réveille il est très faible, mais de repos et une nourriture convenable suffisent pour le ramener à la santé.

On doit faire attention lorsque l'on a frotté le malade, de ne lui laisser sortir hors des couvertures aucune partie du corps, même la tête; le plus léger froid, lorsque la transpiration a lieu, aurait de graves inconvénients.

Si des crampes se manifestaient à l'estomac, il faudrait y appliquer des petits sacs remplis de cendres ou de son chaud; on applique aussi sur la région ombilicale une vessie pleine d'eau chaude; le grand point est de rétablir la circulation du sang vers la surface du corps.

L. GAMOTIS,

Rue du Camp, entre Gravier et Commune, No. 29.
6 nov

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Natchez de New York.

Fromage de Goshen, do. de Chester, beurre de Goshen, en barils et demi barils, moutarde anglaise en flacons et en boites, 150 caisses savon No. 1 et 2. genièvre, rhum et eaudevie.

Ils ont aussi en débarquement du navire Missouri, de Bordeaux, vin de Montferrant, de Graves et de Laugoiran.

En magasin, reçu dernièrement 85 caisses petards; garanties de 50 paquets.

Quelques boucauts et barils jambon de Cincinnati première qualité, préparés pour les familles.

CLAPIER & MICOUD.

31 oct encoignure Chartres et St. Pierre.

EN débarquement du navire Missouri, capitaine Birkett, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
17 barriques Vin rouge de Médoc, vieux, supérieur,
102 caisses Vin rouge, vieux Médoc, do.
4 barriques Vin rouge,
4 tierçons Vin blanc supérieur,
51 sacs Bouchons fins, de 500 chaque sac,
1 caisse Peignes de corne assortis.

30 oct J. B. LABATUT.

PAPIER—700 rames papier à enveloppe, et 80 dito papier sablé, récemment reçus et à vendre par.

30 oct. THAYER, HURD & CO.

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans ce moment par madame Jules Le-Blanc. S'adresser à

9 oct. THEODORE NICOLET.

PARFUMERIES—Le soussigné offre à vendre 10 malles parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

20 BALLES 4-4 toile de coton écrue, de la manufacture d'Appleton & Co.; les balles de 2000 yards, arrangées pour les marchés mexicains; en débarquement du brick Motion, venant de Boston. A vendre par [22 oct] LINCOLN & GREEN.

2040 RAMMES papier de paille de différentes grandeurs, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,

13 oct Rue Royale, No. 117.

A VENDRE.—Trois jeunes nègres, pour le paiement desquels on prendra en partie des briques à une évaluation raisonable, si cela accommodait l'acquéreur. S'adresser à Wm. H. IRELAND,
Encoignure de rues Girod et Magasins, faubourg Ste. Marie. 12 oct

CAFE, supérieure qualité, à vendre par

11 oct J. MAGER.

A LOUER—Une jeune nourrice, garantie très saine, ayant perdu son enfant et étant à son premier lait. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 oct

CACAO.—125 sacs cacao de Caracas, à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE,

20 sept No. 51, rue St. Louis.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l.; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16, et ayant 40 pieds 2 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et ½ sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces ½ de large sur la ligne du fond.

Conditions; un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Cassacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Férand, notaire. 26 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin: un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de James et Susan Durahey, savoir: Lewis, nègre âgé de 28 ans, *charretier et nègre de journée,* Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 23 ans, Hester, négritte d'environ 14 ans.

Condition: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

18 oct MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Y. Lewis, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 18 sep.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Martin Kenny a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu William Monroe, décédé ab. intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition,

Par ordre de la Cour,

31 oct. MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—attendu que Philip Cauterbury a présenté une pétition à la Cour; à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle, à la succession de feu Daniel Swanson, decédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

31 oct. MARTIN BLACHE, régister.

Nouvel et Splendide assortiment de toute espèce de montres, bijouterie, pendulerie, et articles de goût.

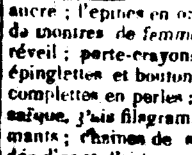

LE soussigné, récemment de retour du nord, informe ses amis et le public en général, qu'il est maintenant prêt à exposer un superbe assortiment de montres; patent Levers en or; do. argent; montres en or à échappement à ancre; l'epines en or et en argent, un bel assortiment de *montres de femmes,* de différents prix; montres à réveil; porte-crayons en or et en argent; bagues, épinglettes et boutons montés en diamant; garnitures complettes en perles; boucles d'oreilles de corail, mosaïque, j'ais filagramme et perles; do. en perles et diamants; chaînes de sûreté d'hommes et de femmes; dés d'or et d'argent; tabatières d'argent; tabatières à musique petites et grandes; boites à ouvrage pour les dames; canifs, poignards, pistolets de poche; lunettes d'or, d'argent d'acier, plaquées et d'écaille; étuis de cartes à visites; grains de perles; corail taillé; colliers; et nombre d'autres articles de bijouterie et de goût qu'il serait trop long de détailler,

Aussi—Reçu par l'Olympia du Havre, un nouvel assortiment de pendules et autres articles.

N. B. Les détaillants et les colporteurs trouveront un grand nombre d'articles ci dessus, ainsi que des montres d'argent et de cuivre en gros à un prix raisonnable.

En outre, un assortiment consistant en fournitures d'horlogerie, telles que limes, verres, ressorts, cadrans aiguilles d'or, d'acier et de cuivre, canons de clés &c.

1er nov L. MUH.

EXHIBITION
DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

Encoignure de la rue Jefferson et de la Levée.

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

L'ANACONDA,
Epouvantable serpent de Java; du
Boa Constricteur,
Serpent étrangleur de Ceylan, et du
BOA BRODÉ DES ROCHERS,
De Chetsgong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vives et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On a eu la plus grande attention pour les dames et les enfans.

Outre ces animaux,
LA TETE D'UN CHEF,
OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,
Curieusement tatouée; et un magnifique
Cosmorama.

☞ Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

François Briault,

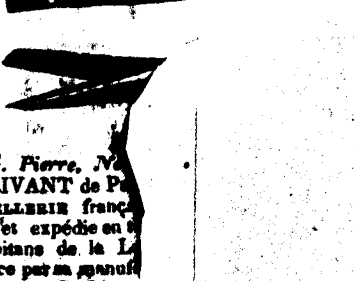

Rue St. Pierre, N[illegible]

ARRIVANT de P[illegible] TELLERIE franç[illegible] mission et expédie en [illegible] aux habitans de la L[illegible] en France par sa manuf[illegible] en tout genre. Il fabriq[illegible] gent, lames d'or et de [illegible] ges de bijouterie et tout [illegible] 9 [illegible]—3m

---

VENTE A L'ENCAN.

TERRAINS DE GRANDE VALEUR,

Avec des bâtisses neuves, situés rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Livaudais.

PAR ISAAC L. M'COY.—*Vente renvoyée.*

LA vente des propriétés suivantes de valeur, bâties en briques, et situées rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Livaudais, annoncées pour être vendues le 30 de ce mois, est renvoyée au lundi 5 novembre prochain, à midi, à la Bourse.

5 terrains et les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Hevia, Girod et Carondelet.

Les maisons qui s'y trouvent sont très convenables pour faire la résidence de personnes engagées dans le commerce, et l'on ne saurait placer plus avantageusement son argent.

Le terrain No. 1, formant l'encoignure des rues Carondelet et Girod, mesure 23 pieds 4 pouces de face à la première rue, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière; borné par une allée de 4 pieds 6 po., dans la profondeur duquel il y a privilège. Sur ce terrain il y a un magasin neuf, à deux étages, de 42 pieds de profondeur, couvert en ardoise, divisé en 5 chambres, dont 4 à cheminées; cuisine en briques, citerne, puits, &c. La cour est pavée.

Le terrain No. 2, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont les mêmes que celles ci-dessus.

Le terrain No. 3, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont du même genre.

Le terrain No. 4, contigu, même mesure et même description de bâtisse.

Le terrain No. 5, contigu, a 23 pieds 6 pouces, sur 80 pieds 10 pouces: même description de bâtisse. Le tout est plus amplement décrit sur le plan qui sera exposé à la Bourse. Les maisons seront livrables le 10 novembre, époque où elles seront finies.

AUSSI:

4 terrains au faubourg Marigny, situés rues de l'Union et du Génie, ilet No. 66, bornés par ces deux rues et par celles de la Bagatelle et Célestine.

Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues de l'Union et du Génie, et a 30 pieds de face à la première, sur 120 de face à la dernière.

Les terrains Nos. 2, 3 et 4, ont chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur, mesure française, comme on le verra sur le plan déposé en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

Deux autres terrains, situés au chemin St. André et de la rue des Magasins, Nos. 12 et 27, ilet No. 27, faubourg Lafayette, savoir:

Le terrain No. 12, formant l'encoignure des rues Magasins et St. André, a 32 pieds 8 pouces de face à la première, sur 106 pieds 6 pouces de face à la seconde.

Le terrain No. 27, a 32 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise. Voir le plan en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

12 autres terrains dans l'ilet No. 12 du faubourg Livaudais, désignés comme suit:

Le terrain No. P, encoignure Levée et rue Troisième, a 51 pieds 1 pouce de face à la Levée, sur 225 à la rue Troisième, et 50 pieds face au fleuve, avec tous les droits de batture, &c.

Les terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, se joignent, et ont chacun 50 pieds de face à la rue Fulton, entre les rues Seconde et Troisième, sur 125 pieds de profondeur.

Le terrain No. 6, encoignure des rues Rousseau et Seconde, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Le terrain No. 10, encoignure des rues Rousseau et Troisième, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Les terrains Nos. 11 et 12, ont chacun 42 pieds 8 pouces de face à la rue Seconde, sur 125 pieds de profondeur.

Les terrains Nos. 15 et 16 ont 42 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur, Voir le plan en l'étude de G. R. Stringer.

Conditions:—Pour la propriété rue Carondelet qui sera offerte en bloc, un tiers comptant; l'acquéreur prenant à charge le paiement de trois billets de $750 chaque, dûs dans 1, 2, et 3 ans à partir du 10 mars dernier; trois autres billets de $733 33 cents et demi chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; et trois autres billets de $659 chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; le reste du prix d'achat payable à 6 et 12 mois, si l'on ne vend pas en bloc, on vendra séparément ces terrains, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, l'acquereur donnant sécurité pour le paiement des hypothèques respectives.

Pour les quatre terrains du faub. Marigny, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $130 chaque, dûs le 27 avril 1833 et 1834, et le reste à mois.

Pour les deux terrains du faubourg Lafayette, qu'on vendra en bloc, l'acquérenr prendra à charge le paiement de deux billets de $151,66 cents chaque, dûs le 25 mai 1833 et 34, et le reste à 6 mois.

Pour les terrains du faubourg Livaudais, qui seront vendus en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement d'un billet de $809 39 cents, dû le 12 mars 1833; et trois autres billets de $1942 chaque, dûs le 12 mars 1834, 35 et 36, et le reste à 6 mois, en billets endossés, pour tous les termes ci-dessus spécifiés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente en l'étude de W. Boswell, aux frais des acquéreurs. 19 oct.

PAR ISAAC L. M'COY

IL sera vendu samedi 10 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de M. Job Wilson, syndic des créanciers de la succession de John Brown aîné, et en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, les propriétés suivantes, consistant en

6 TERRAINS DE VALEUR,

avec les édifices qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues St. Jean, Perdido et St. Pierre, avec les dimensions suivantes:

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues St. Jean et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds 11 pouces de face à la dernière.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Jean, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 3, adjoignant par derrière aux Nos. 1 et 2, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur 95 pieds *11 pouces de profondeur* à la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, *mesure* 31 *pieds* 11 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et est borne derrière par le No. 4; le tout d'après le plan exposé à la bourse.

Les bâtisses consistent en deux maisons en bois, divisées en huit appartemens, quatre en haut et quatre en bas. Il y a sur les Nos. 1, 2 et 3, des bâtisses en bois dans ce cours. Les Nos. 1 et 2 seront vendus ensemble, et les Nos. 3, 4, 5 et 6 seront séparément.

Aussi, **UN AUTRE LOT DE TERRE** situé à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod, No. 266, dans l'ilet No. 27, faubourg Marigny; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, et 120 pieds de face à la rue Girod.

Conditions.—Pour les 6 lots, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le lot du faubourg Marigny sera vendu au comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 2 oct

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de *V. Fortier & O. Lauve,* pour tenir magasin de comestibles et de [illegible], rue Conti, No. 13. Ils annoncent à leurs amis et [illegible] qu'ils tiendront constamment [illegible] les articles relatifs à leur genre d'affaires, et aucune peine ne sera négligée pour satisfaire les personnes qui les *emploieront.*

V. FORTIER.

29 oct— O. LAUVE.

EN débarquement [illegible] barque Adelaïde, de Liverpool [illegible] ardoises très fortes, assor[illegible], à vendre par

[illegible] NICOLET & CO.

rue Royale, No. 103.

A L'AMIABLE.

[illegible]té au bayou St. Jean, [illegible] Mr. Jean Laurent, [illegible] la person[illegible] [illegible] l'appel [illegible]